

taxe de péréquation de l'intérêt qu'on se propose d'imposer. Par conséquent, les prêts L.N.H. consentis par des prêteurs agréés ont diminué au cours de l'année; 30,085 logements ont été construits grâce à des prêts, comparativement à 32,437 en 1962. Dans ces conditions, les prêteurs particuliers ont dirigé leurs efforts surtout vers le secteur habituel des hypothèques et ont consenti des prêts particulièrement pour la construction de maisons d'appartements. Les prêts habituels pour la construction de nouveaux logements ont totalisé 1,307 millions en 1963, surpassant ainsi par une marge considérable le total de 1962 (862 millions). Des 30,085 logements financés par les prêts des prêteurs agréés en 1963, aux termes de la loi nationale sur l'habitation, 16,986 ont été construits grâce aux prêts des compagnies d'assurance-vie, 11,970 grâce à ceux des sociétés de fiducie et 1,126 grâce à ceux des sociétés de prêts et autres sociétés. Les banques à charte sont restées presque inactives comme prêteurs de fonds hypothécaires.

La réduction du nombre de prêts L.N.H. de la part des prêteurs agréés s'est accompagnée d'une demande accrue de prêts directs; toutefois, ce qui a contribué surtout à accroître considérablement le volume des prêts de la Société centrale d'hypothèques et de logement, c'est le fait qu'en automne ces prêts ont été accordés aux constructeurs sans les exigences habituelles concernant la vente préalable. Grâce à cette mesure visant à appuyer le programme fédéral destiné à encourager la construction de maisons en hiver, les prêts directs ont atteint un sommet sans précédent durant le dernier trimestre de l'année. Des prêts ont été approuvés pour la construction de 15,333 logements durant la période, comparativement à 4,031 durant la période correspondante de 1962. Lorsque le succès du programme de construction d'hiver fut assuré vers le 15 novembre, la Société est revenue à sa politique de consentir des prêts directs à des propriétaires et à des constructeurs particuliers éventuels de maisons, dans les cas où des dispositions avaient déjà été prises pour la vente des maisons. Elle continue d'offrir des prêts directs pour la construction de logements à loyer, dans les cas où l'aide financière des prêteurs agréés n'était pas disponible et où la Société centrale d'hypothèques et de logement était convaincue de la nécessité de ces logements.

Le nombre de prêts consentis sous le régime de la loi a diminué de 9 p. 100 durant les huit premiers mois de 1964. Des prêts ont été approuvés pour la construction de 30,073 logements, contre 33,048 l'année précédente. Les prêts accordés par des prêteurs agréés ont diminué de 20 p. 100 pour atteindre 19,604, mais le recul a été sensiblement contrebalancé par une augmentation de près de 24 p. 100 des prêts directs, au nombre de 10,469. A la suite de l'annonce de la décision du gouvernement fédéral d'appliquer à nouveau en 1964-1965 le programme d'encouragement de la construction de maisons en hiver, la S.C.H.L. a été autorisée en septembre à consentir de nouveau des prêts directs aux constructeurs commerciaux sans l'exigence de la vente préalable. Cette mesure stimulera sans doute le marché des logements durant les mois d'hiver.

17.—Prêts hypothécaires approuvés par les institutions prêteuses, selon le genre de logement et la nature du prêt, 1954-1963

Année	Maisons neuves		Maisons existantes	Autres logements	Total
	Prêts L.N.H.	Prêts ordinaires	Prêts ordinaires	Prêts ordinaires	
	(millions de dollars)				
1954.....	464	180	145	115	904
1955.....	639	235	183	138	1,195
1956.....	425	255	177	141	998
1957.....	278	239	150	104	771
1958.....	519	291	208	174	1,192
1959.....	308	343	216	216	1,083
1960.....	242	307	221	263	1,033
1961.....	453	333	300	298	1,384
1962.....	412	450	358	311	1,531
1963.....	385	652	430	373	1,840